



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

14

Synode
des 4 et 5 novembre 2024 à Berne

Plan financier 2026 – 2029

Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier pour la période 2026 – 2029.

Berne, le 10 septembre 2024
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Remarques générales

Comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme GAAP RPC 21 et contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

Le plan financier est un instrument de planification évolutif. Il doit fournir au Synode une première information sur les priorités thématiques et la situation financière attendue pour les prochaines années. Le Synode décide des projets concrets et d'un cadre financier contraignant sur la base du budget.

En juin 2024, le Synode a transmis au Conseil la motion des Églises du Nord-Ouest de la Suisse, chargeant celui-ci d'élaborer le plan financier de l'EERS en tenant compte des plans financiers des Églises membres. Il s'agit notamment d'aligner l'évolution des contributions des membres sur l'évolution financière des Églises membres. Pour l'actuel plan financier, il n'a pas été possible d'accéder à cette demande faute de temps. Les plans financiers publiés par les Églises membres pour la période de 2025 à 2028 divergent dans leurs prévisions sur les évolutions attendues. Le Conseil va prier les Églises membres de fournir d'ici fin 2024 des informations détaillées sur leur planification financière afin de pouvoir procéder à une analyse approfondie. Les résultats seront alors intégrés dans le prochain plan financier.

En conséquence de ce qui précède, le présent plan financier de l'EERS fait état de contributions ordinaires inchangées des Églises.

Compte tenu de la compensation du renchérissement supposée de 1 % par an et des prix qui ne cessent de monter pour les frais généraux, les moyens dont le Conseil dispose effectivement diminuent de 70 KCHF par an soit de 280 KCHF en quatre ans.

Comme expliqué dans le budget pour l'année 2025, le Conseil a l'intention de réduire le patrimoine de l'EERS afin de financer une partie des projets. Le plan financier prévoit que la réserve de réévaluation constituée lors de la réévaluation de l'immeuble du Sulgenauweg soit dissoute par tranches annuelles de 165 KCHF au profit du résultat annuel.

Pour les années jusqu'en 2027, ces fonds seront entièrement consacrés au projet « Protection de l'intégrité personnelle » et il est probable que ce projet engagera encore d'autres ressources. Le Conseil disposera donc de moins de moyens pour ses autres objectifs de législature dont la mise en œuvre devra être adaptée à ses possibilités financières. En 2028 et 2029, la réserve de réévaluation sera utilisée pour financer les projets en cours. Il ne restera alors aucune latitude financière pour de nouveaux projets, dans la mesure où le portefeuille de projets actuel relatif à la mission fondamentale reste inchangé.

L'étude Ecoplan a montré que les Églises membres doivent s'attendre à une baisse des ressources financières et à une pénurie de personnel. Le Conseil et le Synode devraient donc analyser les évolutions financières au cours des prochaines années et élaborer une stratégie commune en vue de définir des priorités et explorer des synergies. À cet effet, les comités stratégiques ont déjà donné des impulsions dans les secteurs de la communication et de la formation. En outre, une concentration dans le domaine de la liturgie est à l'étude.

En janvier 2024, le Conseil a décidé que les défis futurs en matière de finances et d'activités devaient être discutés avec les responsables des Églises. La première réunion a eu lieu en juin 2024, à la suite du synode. Ces discussions se poursuivront et les résultats seront intégrés dans la planification des finances et des activités.

2. Compte d'exploitation pour la période 2025 – 2029

	Budget 2025 KCHF	Plan 2026 KCHF	Plan 2027 KCHF	Plan 2028 KCHF	Plan 2029 KCHF
Produits					
Contributions des membres	5'922	5'922	5'922	5'922	5'922
Autres contributions aux projets, services, offres	674	624	624	624	624
Sommes cibles pour transmission	1'121	1'121	1'121	1'121	1'121
Collectes pour fonds	360	353	346	339	332
Total produits internes	8'077	8'020	8'013	8'006	7'999
Produits de prestations fournies	24	24	24	24	24
Produits de remboursements div. des assurances	0	0	0	0	0
Total produits	8'101	8'044	8'037	8'030	8'023
Charges d'exploitation					
Total charges de projets	-6'067	-5'927	-5'913	-5'842	-5'905
Total charges structurelles	-2'458	-2'386	-2'394	-2'502	-2'430
Total charges d'exploitation	-8'525	-8'313	-8'307	-8'344	-8'335
Résultat d'exploitation	-424	-269	-270	-314	-312
Total résultat financier	45	45	45	45	45
Total autres résultats	-1	0	0	0	0
Résultat avant variation du capital des fonds	-380	-224	-225	-269	-267
Variation du capital des fonds					
Fonds affectés					
Allocation	-893	-823	-816	-809	-802
Utilisation	905	838	831	824	817
Fonds libres					
Allocation	0	-30	-30	-30	-30
Utilisation	289	207	207	232	222
Total variation du capital des fonds	301	192	192	217	207
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-79	-32	-33	-52	-60
Attributions					
Attribution / utilisation capital de l'organisation	79	32	33	52	60
Résultat annuel	0	0	0	0	0

2.1. Produits

Le plan financier de la période 2026 à 2029 part du principe que les contributions ordinaires resteront inchangées. Les éventuelles contributions à certains projets de l'EERS ne sont pas prises en compte dans le plan financier.

Le Conseil se base en outre sur des contributions extraordinaires inchangées pour l'aumônerie dans les centres fédéraux ainsi que sur des contributions inchangées de la société simple « e.G. Übereinkunft Diakonie Schweiz » pour les projets de Diaconie Suisse et les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes et Genres, Synode).

La continuité est également supposée pour les sommes cibles, les recettes des collectes sont réduites de 2 % par an à partir de 2026.

2.2. Charges des «projets» et «services et offres»

Le plan financier pour la période de 2026 à 2029 part du principe que la mission fondamentale de l'EERS reste inchangée et que le travail sur les «projets» et «services et offres» entamés va se poursuivre, étant donné qu'en juin 2024, le Synode a avalisé tels quels tous les «services et offres» dont les charges dépassent 50 KCHF pour les quatre années à venir et a pris connaissance des autres «services et offres».

L'EERS continuera à soutenir les organisations internationales par des contributions ordinaires et par des participations financières à des projets concrets, notamment les assemblées générales. L'assemblée générale de la Conférence des Églises européennes CEE est prévue en 2027, celle du Conseil œcuménique des Églises COE en 2029.

Le Conseil part du principe que le projet « Protection de l'intégrité personnelle » engagera des fonds jusqu'en 2027.

Le Conseil ne dispose donc que de très peu de marge pour de nouveaux projets. Sur la base des objectifs de la législature, le Conseil a envisagé les thèmes suivants :

- Bilan des prestations pour la société dans son ensemble / campagne nationale
- Projet de suivi du comité stratégique Formation et professions

Le budget fixe à chaque fois des priorités afin d'utiliser les moyens de manière efficace et effective.

2.3. Charges structurelles

Les charges structurelles englobent les charges du Synode, du Conseil et du bureau de la Présidence ainsi que celles des Services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent pas être attribuées à des projets.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées par secteur.

L'immeuble n'est plus amorti depuis 2024, car les règles comptables actualisées partent du principe qu'un bien immobilier ne perd pas en valeur.

Un rééquipement des postes de travail informatiques est prévu pour l'année 2028. Les nouveaux appareils dont la valeur est inférieure à 3 000 CHF ne sont pas amortis. Leur acquisition va donc intégralement à charge du résultat de l'exercice.

2.4. Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes des parts de fonds ainsi que les charges sont budgétés, alors que les fluctuations de cours ne sont pas budgétées.

2.5. Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC est employée par l'intermédiaire de l'EERS. Les dépenses sont restituées à 100 %.

En outre, l'EERS accomplit des tâches administratives pour le Conseil suisse des religions SCR jusqu'en 2025 probablement. Ce travail est rémunéré par des prélèvements sur le

fonds SCR et ne grève pas le résultat annuel. À partir de 2026, cette prestation n'est plus inscrite au budget.

2.6. Résultats des fonds

Le compte de variation du capital présente le détail des mouvements.

3. Tableau sur la variation du capital 2026 à 2029

Comptes	Existant initial 1.1.2026	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2029
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	74		190		-190	74
Fonds en faveur des droits humains	63		40		-40	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	680		1'140		-1'140	680
Fonds Églises suisses à l'étranger	322		0		-60	262
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0		0	163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'880		-1'880	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	0		0		0	0
Capital des fonds (fonds affectés)	1'302		3'250		-3'310	1'242
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'322		0		-660	1'662
Réserve de fluctuations des placements	1'261		0		0	1'261
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	836		0		0	836
Fonds manifestations internationales	109		120		-25	204
Fonds John Jeffries	1'172		0		-8	1'164
Capital généré	2'407			-196		2'211
Résultat annuel	59	-177		196		78
Capital de l'organisation	8'254	-177	120	0	-693	7'504

**) L'augmentation de la réserve de réévaluation n'est pas encore visible dans cette présentation, car le tableau montre l'existant de 2024 actualisé à concurrence du budget approuvé.*

Les fonds libres sont gérés conformément à leurs règlements, les fonds affectés conformément aux ordonnances. Les règlements et les ordonnances ont été mis à jour en 2022.

Le capital de Solidarité Protestante Suisse SPS a été transféré à la FEPS en 2019. En 2022, le capital du Fonds Diaspora Suisse a été transféré au Fonds SPS. Le plan financier se base sur une réduction de 2% par an des recettes de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes.

Les collectes en faveur du fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, il finance également un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les Églises à l'étranger souhaitant bénéficier d'une telle aide doivent adresser une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à épuisement du capital. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin.

Le capital de l'organisation sera réduit d'environ 750 KCHF au cours de la période de planification. Cela est essentiellement dû à la réduction prévue du capital par la dissolution de la réserve de réévaluation à hauteur de 165 KCHF par an et par le prélèvement budgété sur le fonds CESE.

Le fonds pour les manifestations internationales sera quelque peu réalimenté au cours de la période de planification.

Le plan financier prévoit un excédent de charges d'environ 175 KCHF pour l'ensemble de la période de planification.